



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**CONFINEMENT COVID-19 :**

Rouen, le 10 avril 2020

**LE PRÉFET APPELLE À LA VIGILANCE ET À LA RESPONSABILITÉ LORS DE CE WEEK-END PROLONGÉ**

À l'approche du week-end de Pâques, Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, rappelle la stricte nécessité de respecter les règles de confinement : **Le confinement est obligatoire. Il demeure le seul moyen de limiter la propagation de l'épidémie et de préserver le bon fonctionnement de nos services de santé.**

**Seuls les déplacements prévus dans les attestations de déplacements dérogatoires sont autorisés, il est rappelé que le principe est de rester chez soi, tout déplacement doit être exceptionnel.**

Le modèle d'attestation de déplacement dérogatoire est disponible sur le site de la préfecture : [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr). L'attestation numérique, valable depuis le 06 avril, peut être générée depuis le site Internet du Ministère de l'Intérieur.

**Tout au long du week-end, les contrôles des forces de sécurité seront renforcés sur l'ensemble du département afin de veiller au strict respect des règles de confinement.**

POUR RAPPEL :

- Les déplacements pour réaliser des achats de première nécessité dans des établissements autorisés doivent être effectués par une seule personne par foyer dans la mesure du possible.

- Les commerces autorisés à rester ouverts doivent veiller au respect des règles de distanciation au sein de leurs locaux.

- Les rassemblements au sein de lieux de cultes sont interdits, à l'exception des dispositions spécifiques prévues pour des cérémonies d'obsèques.

- L'accès aux plages est interdit à l'exception des professionnels de la mer et des ports pour les stricts besoins de leur activité.

**L'ensemble des dispositions et de la réglementation en cette période d'état d'urgence sanitaire est à retrouver sur le site internet de la préfecture : [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr).**

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex